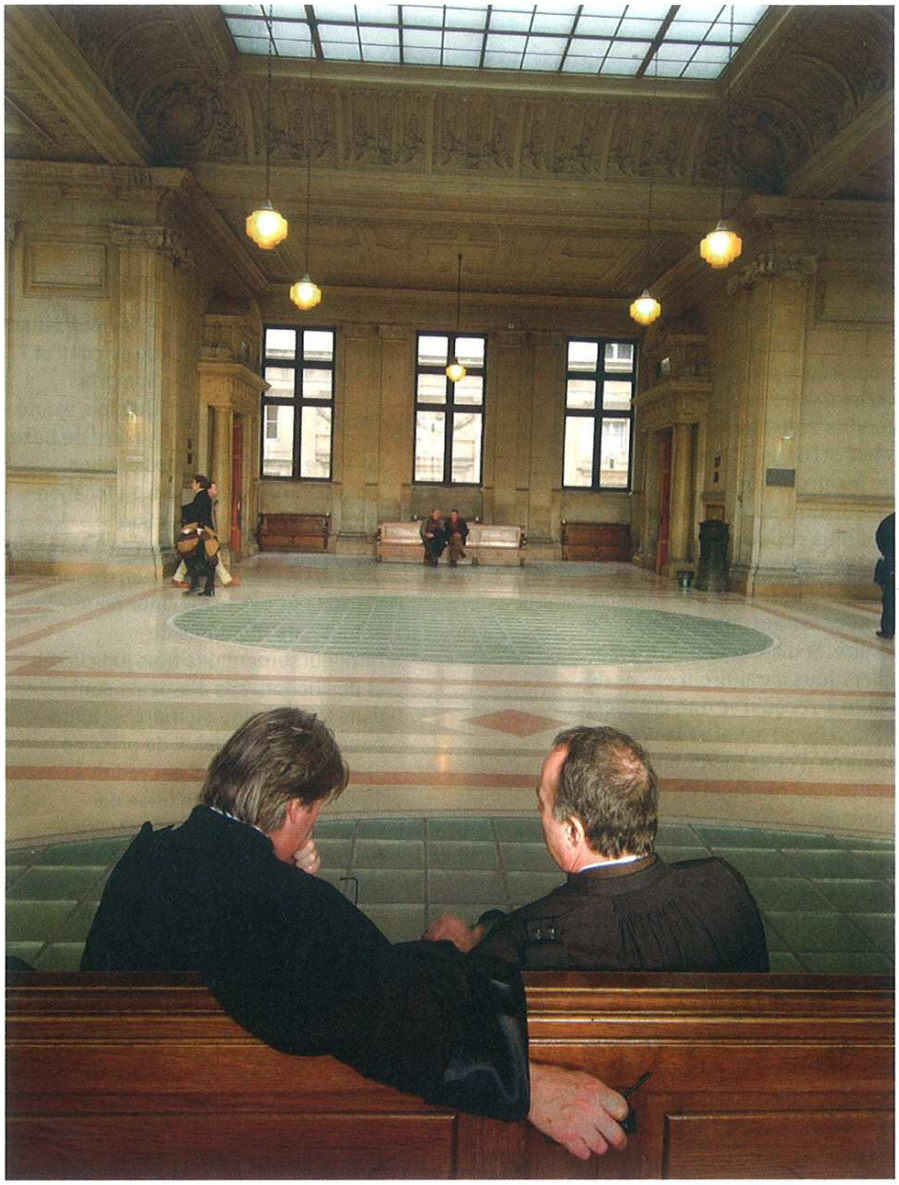

Le remboursement des frais judiciaires et des honoraires d'avocat est très variable d'un contrat à l'autre.

Ludovic / Réa

Le banc d'essai du mois

Les garanties protection juridique

Ces assurances promettent une assistance juridique et financière en cas de litige avec un commerçant, un voisin, un médecin ou… votre conjoint. Sont-elles à la hauteur ? Nous les avons décortiquées pour vous.

ASSURANCE

Enquête : **Léa Billon**

Vous disposez peut-être déjà, sans le savoir forcément, d'une assurance protection juridique, adossée à votre contrat automobile, habitation ou santé. Dans ce cas, elle se limite à l'objet du contrat auquel elle est liée. Vous pouvez aussi souscrire une protection juridique « autonome ». La plupart de ces assurances proposent trois services : une assistance juridique par téléphone, un accompagnement pour négocier à l'amiable avec la partie adverse et, dans le cas d'un procès, la prise en charge d'une partie des frais judiciaires ainsi que des honoraires d'avocat. Cependant attention, n'en attendez pas monts et merveilles. Votre protection juridique sera rarement utile en cas de problèmes complexes. Et, avec un contrat mal choisi, des sommes importantes peuvent rester à votre charge ! *« Cette garantie vous aidera surtout à résoudre, à l'amiable, des petits conflits de la vie quotidienne »*, prévient Sarah Lespinasse, juriste à l'Institut national de la consommation (INC). Nous avons analysé pour vous huit contrats, selon trois critères principaux. ▶▶▶

LES MONTANTS COUVERTS

Jusqu'à quelle hauteur vos frais de justice seront-ils remboursés ?

Il est essentiel, pour apprécier un contrat protection juridique, de tenir compte des niveaux de remboursement des frais judiciaires et des honoraires d'avocat. Les plafonds peuvent varier selon le type d'action engagée et la juridiction concernée. Pour comparer les différentes offres, nous avons tenu compte du plafond de remboursement en cas d'intervention devant le tribunal d'instance, le tribunal de grande instance, aux prud'hommes (bureau de jugement) et en cas d'expertise judiciaire. Si les honoraires de votre avocat et les frais d'expertise venaient à dépasser ces plafonds, l'excédent resterait à votre charge. Les assureurs prévoient également un plafond global d'indemnisation par litige ou, plus rarement, par an. Autre subtilité de ces contrats : un seuil minimal d'intervention, c'est-à-dire aucune prise en charge si le litige est inférieur à un certain montant.

LE CHAMP D'INTERVENTION

Quels sont les sinistres garantis ?

Nous avons retenu chez chaque assureur le contrat offrant la couverture la plus large. Car, selon les contrats, la protection juridique n'intervient pas dans certains domaines de la vie. Exemple : en matière immobilière, elle peut se limiter à votre résidence principale et exclure un litige lié à un logement que vous avez mis en location. Toutefois, tous les contrats de notre banc d'essai vous couvriront pour des litiges de consommation et concernant votre habitation, la santé, les conflits individuels du travail, la propriété et l'usage d'un véhicule, ainsi que les problèmes de voisinage. Les assureurs se montrent en revanche plus réticents à couvrir les frais de procédure de divorce ou la construction et les travaux immobiliers nécessitant un permis de construire. Seuls les contrats les plus complets vous garantiront en cas de difficulté à recouvrer une créance, d'un litige lié à l'achat et la cession d'actions ou d'obligations, ou encore d'un différend résultant du bornage d'un terrain.

LE DÉLAI DE CARENCE

Votre contrat vous couvre-t-il dès sa souscription ?

Autre point important à vérifier : l'existence ou non d'un délai de carence ou d'attente. Il s'agit d'une période – entre un mois et trois ans à compter de la souscription – durant laquelle la garantie ne jouera pas. Selon les compagnies, ce délai peut s'appliquer à l'intégralité des litiges couverts par le contrat ou seulement à certains événements, le plus souvent le divorce et la construction d'un bien. Ce critère a moins pesé que les deux précédents dans notre avis global. ■

Comparatif

CFDP affiche un bon rapport qualité / prix

Assureur (contrat)	Prix	Montants couverts	Champ d'intervention	Délais de carence	Avis global
Aviva (Sérénité)	423 €	moyens	large	longs	★★
Axa (Résoluo Maestro)	397 €	très élevés	très large	très longs	★★★
CFDP (Alsina Summum)	185 €	élevés	très large	courts	★★★★
Generali (Juriconfort)	398 €	faibles	très large	courts	★★
GMF (Intégrale)	278,53 €	très élevés	très large	longs	★★★★
Groupama (PJ Complète)	59,73 €	très faibles	restreint	courts	★
MMA (Tranquillité Intégrale DAS)	198 €	élevés	restreint	longs	★★
Pacifica (Pleins Droits)	66 €	faibles	très restreint	aucun	★

Notre avis : Très bon : ★★★★ Bon : ★★★ Moyen : ★★ Mauvais : ★

GMF présente les

Sérénité, d'Aviva ★★

Principal défaut de ce contrat ? Son prix ! Une fois ajouté au tarif de base de 174 euros, le coût des options « bien immobilier donné en location » (60 euros) et « construction » (189 euros), le tarif atteint 423 euros par an. Le plus cher de notre banc d'essai ! Et pas le meilleur pour autant. Les montants de remboursement des frais judiciaires et des honoraires d'avocats sont dans la moyenne du marché. Idem pour le plafond global de prise en charge. A noter qu'il est réduit à 15 000 euros pour un litige de construction. Et Sérénité couvre uniquement les divorces par consentement mutuel. Enfin, les seuils d'intervention sont assez élevés.

- Plafond global d'indemnisation : **24 000 euros**
- Seuils d'intervention : **230 euros** à l'amiable, **500 euros** en justice

Intégrale, de GMF ★★★★

Le contrat vous garantit contre les litiges familiaux, fiscaux, successoraux, concernant une construction ou un logement mis en location ou encore un divorce. Sont aussi couverts : les achats à distance dans l'Union européenne, le recouvrement de créance, l'achat et la cession d'actions et d'obligations, un désaccord de bornage. Et le plafond d'indemnisation dans le cas d'une juridiction française est généreux. Seul petit hic, le délai de carence de deux mois pour l'ensemble des garanties et de dix-huit mois pour les divorces et certains conflits touchant la construction ou des travaux.

- Plafond global d'indemnisation : **100 000 euros**
- Seuil d'intervention : **150 euros**

DR

meilleures garanties sur une large palette de litiges

Résoluo Maestro, d'Axa ★★★

Axa propose un des meilleurs plafonds globaux d'indemnisation par litige et les meilleurs niveaux de remboursement des frais judiciaires et des honoraires d'avocat. Avec quelques exceptions : vous ne serez remboursé qu'à hauteur de 5 400 euros pour un litige vous opposant à l'administration fiscale ou lié à la construction, et de 3 400 euros pour un conflit relevant du droit de la famille. Autre point fort du contrat : il couvre tous les types de divorce. Mais, une fois ajoutées les options « baux d'habitation » (83 euros) et « travaux immobiliers et construction » (95 euros), vous devrez régler la coquette somme de 397 euros par an.

- Plafond global d'indemnisation : **29 200 euros**
- Seuil d'intervention : **323 euros** en justice

Alsina Summum, de CFDP ★★★★

La CFDP, compagnie spécialisée dans la protection juridique, propose un contrat d'un très bon rapport qualité / prix. Son champ d'intervention est aussi large que celui de concurrents deux fois plus chers ! Il prend en charge les conflits vous opposant à l'administration fiscale, les litiges liés à une succession, relatifs à un permis de construire ou à un bail d'habitation, et tous les types de divorce. Il vous couvre aussi pour un achat à distance auprès d'un commerçant étranger ainsi que pour l'achat-vente d'actions et d'obligations. Il ne comporte pas de seuil d'intervention : l'assurance joue même si l'enjeu du litige n'est que de quelques euros.

- Plafond global d'indemnisation : **21 843 euros**
- Seuil d'intervention : dès le **1er euro**

Juriconfort, de Generali ★★

Le contrat Juriconfort permet d'être conseillé et indemnisé en cas de conflit avec l'administration fiscale, de litige lié à une succession, concernant un permis de construire ou un bail d'habitation, mais aussi pour tout type de divorce. Egalement couverts : le recouvrement de créance, l'achat-vente d'actions et d'obligations et les conflits liés au bornage. Ses qualités s'arrêtent là. Car les niveaux de remboursement des frais judiciaires et des honoraires d'avocat sont faibles. Exemple : 650 euros pour un procès au tribunal d'instance. Or le contrat, à 398 euros annuels, est un des plus chers de notre sélection !

- Plafond global d'indemnisation : **20 000 euros**
- Seuil d'intervention : **275 euros** en justice

PJ Complète, de Groupama ★

C'est l'assurance la moins chère de notre sélection : n'en attendez pas de prodige. Les niveaux de remboursement des frais judiciaires et des honoraires d'avocat ainsi que le plafond global d'indemnisation sont très faibles. De plus, Groupama prévoit les seuils d'intervention les plus élevés de notre banc d'essai ! Si vous optez pour ce contrat, vous ne serez pas couvert en cas de litige de construction ou avec votre locataire. Et seuls les divorces par consentement mutuel sont inclus. Bref, pas chère, mais vraiment utile ?

- Plafond global d'indemnisation : **7 650 euros** par litige, **15 250 euros** par an
- Seuil d'intervention : **230 euros** à l'amiable, **535 euros** en justice

Tranquillité Intégrale DAS, de MMA ★★

Avec ce contrat, MMA vous couvre en cas de litiges familiaux, de conflit avec l'administration fiscale, dans le cadre d'une succession et d'une construction. Les divorces et ruptures de concubinage ou de Pacs sont exclus. Un bailleur est garanti pour un seul logement loué avec la formule retenue ici, comprenant une option tarifée 101 euros. Pour tout bail supplémentaire (dans la limite de cinq), il faudra vous acquitter à nouveau de cette somme. Le délai de carence est de trois ans en cas de litige de construction. Les niveaux de remboursement des frais judiciaires et des honoraires d'avocat sont élevés.

- Plafond global d'indemnisation : **40 000 euros**
- Seuil d'intervention : **250 euros**

Pleins droits, de Pacifica ★

Point fort de ce contrat de Pacifica, filiale du Crédit Agricole, aucun délai de carence n'est appliqué ! Autre atout : son prix, 66 euros par an, un des plus bas du marché. Malheureusement, les qualités du contrat s'arrêtent là. Les plafonds de remboursement en cas d'intervention au tribunal de grande instance (890 euros) et pour expertise judiciaire (380 euros) sont très faibles. Et le champ d'intervention du contrat n'est pas très étendu : les litiges liés à la construction et au divorce sont exclus, l'assuré bailleur n'est pas couvert. Dernier détail, qui a son importance, ce contrat est réservé aux titulaires d'un compte bancaire au Crédit Agricole.

- Plafond global d'indemnisation : **20 000 euros**
- Seuil d'intervention : **150 euros**